

# ATTESTATION RBUE

## Procédure de Diligence Raisonnée du Groupe THEBAULT

Approvisionnement bois pour la fabrication de panneaux contreplaqués

### Essence : PIN MARITIME

Famille : PINACEAE

Nom scientifique : PINUS PINASTER

Origine de récolte : France

Garantie de légalité : Les fournisseurs du Groupe THEBAULT sont soumis à une procédure de diligence raisonnée conforme au cadre légal défini par le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE).

### Essence : PEUPLIER

Famille : SALICACEAE

Nom scientifique : POPULUS SPP

Origine de récolte : France

Garantie de légalité : Les fournisseurs du Groupe THEBAULT sont soumis à une procédure de diligence raisonnée conforme au cadre légal défini par le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE).

Cette procédure de diligence raisonnée est réalisée suivant les préconisations du label PEFC

### Essence : OKOUMÉ

Famille : BURSERACEAE

Nom scientifique : AUCOUMEA KLAINIANA

Origine de récolte : Gabon

#### Garantie de légalité : Sous procédure de Diligence Raisonnée

Grumes transformées en placages sur le site de production THEBAULT TRANSBOIS SA(\*\*) situé à Owendo en République du Gabon à destination du site de production de contreplaqués THEBAULT JEAN SAS(\*\*) situé à Magné, en France

Procédure sous-traitée au cabinet SYLVAFRICA sur la zone d'exploitation au Gabon(\*\*\*) (<http://www.onfinternational.org/fr/onf-sylvafrica.html>)

Aucun achat ponctuel auprès de fournisseurs non audités et validés préalablement

Audit de tous les fournisseurs suivant les 11 critères de la grille de légalité EU / GABON du 18 novembre 2011(\*\*\*\*)

(\*\*) Chaînes de contrôle certifiées FSC CoC

(\*\*\*) Procédure utilisée également en cas d'achat occasionnel de placages dans des usines tierces

(\*\*\*\*) RAPPEL DES 11 CRITÈRES

1. Le titulaire, ou l'entreprise, a une existence légale - 2. Les droits d'accès légaux aux ressources forestières dans la zone d'opération d'où sont issues les grumes ayant fourni les placages sont connus et validés - 3. La législation sur l'environnement est respectée - 4. Les droits des travailleurs des entreprises de la filière sont respectés - 5. La législation sur l'exploitation forestière est respectée - 6. Les dispositions réglementaires sur la transformation sont respectées - 7. Les dispositions réglementaires sur la fiscalité forestière sont respectées - 8. Les dispositions réglementaires sur le transport et la traçabilité sont respectées - 9. Les clauses contractuelles du cahier des charges et les droits des communautés sont respectés - 10. Les dispositions liées à la sous-traitance sont respectées - 11. Les formalités douanières sont respectées.